

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.056

L'An deux Mille Douze, le 26 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 mars 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 mars 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. CHABASSE, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. QUENTIN
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. SIMONNET
Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS
M. COASSIN représenté par M. LABIA

ETAIT ABSENT-EXCUSE : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION CENTRE D'ARTS PLASTIQUES DE ROYAN POUR L'ANNEE 2012 - AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération 12.024 en date du 9 février 2012, la Ville de Royan a attribué une subvention de 28.500 euros (vingt-huit mille cinq cents euros) à l'Association Centre d'Arts Plastiques de Royan.

Pour faire face à d'importantes difficultés financières, l'association a sollicité de la Ville l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 12.900 euros (douze mille neuf cents euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention exceptionnelle, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Centre d'Arts Plastiques de Royan et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission Culturelle,
- VU le projet de convention,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 12.900 euros (douze mille neuf cents euros) à l'association Centre d'Arts Plastiques de Royan, portant la subvention totale à 41.400 €(quarante et un mille quatre cents euros).
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'association Centre d'Arts Plastiques de Royan,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 mars 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SERVICE JURIDIQUE

DCM 12.056

AVENANT N° 1

A la Convention Générale d'Objectifs
Conclue entre la Collectivité
et Centre d'Arts Plastiques de Royan

Entre

La Ville de Royan représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2012,

Et,

D'une part,

Le Centre d'Arts Plastiques de Royan, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 27 septembre 1989 sous le numéro 102860, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération 12.024 en date du 9 février 2012, la Ville de Royan a attribué une subvention de 28.500 euros (vingt-huit mille cinq cents euros) à l'Association Centre d'Arts Plastiques de Royan.

Pour faire face à d'importantes difficultés financières, *l'Association* a sollicité de *la Ville* l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 12.900 euros (douze mille neuf cents euros).

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention exceptionnelle de **12.900 euros** (douze mille neuf cents euros) au profit de l'Association Centre d'Arts Plastiques de Royan.

Cette somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,
Le Président,



Fait à Royan, le - 7 AOUT 2012

Pour la Ville de Royan,

Pour le Député-Maire, *per délégation*,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD